



Affiché le 25 Février 2021

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Compte rendu de la séance du Jeudi 18 Février 2021 à 18h30.

A été élu Secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés :
M. Christophe JACOBS.

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 18 février, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, régulièrement convoqué le 13 février deux mille vingt et un, s'est réuni à la salle des fêtes de la plaine des sports Claude BLANC – route du Poteau, sous la présidence de M. Patrick BAUDIN, le Maire d'AVENSAN.

Présents : Mme Patricia ARNAUD, M. Yann BARBOT, M. Patrick BAUDIN, Mme Nathalie BEGAIN, Mme Barbara BURELLI, M. Bernard DELEPINE, Mme Marie-Noëlle DUPUY, M. Henri DUTHIN, M. Patrick HOSTEIN, M. Christophe JACOBS, Mme Mariannick LAFITEAU, Mme Marlène LAGOUARDE, Mme Chantal LAHAYE, Mme Marie-Laure LURTON, M. Patrick NURBEL, M. Laurent PASCUAL, M. Yannick RAFFA, Mme Christine TRIVES.

Absents excusés ayant donné procuration :
Mme Amélie BENTO BERNARDO – Pouvoir à Mme Patricia ARNAUD
M. Damien ELOI - Pouvoir à M. Henri DUTHIN
Mme Nathalie PUIGCERVER – Pouvoir à M. Patrick BAUDIN
M. Sébastien PICOT – Pouvoir à M. Patrick HOSTEIN

Absente excusée :
Mme Martine MOREAU

Session ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 18 Février 2021

N° de Délibération	Objet	Rapporteur
Communication au Conseil Municipal	Tableau des décisions du Maire du 29 Janvier au 18 Février 2021	M. le Maire
Communication-Bulletin Municipal Délibération N° 2021_02_15	Vote des tarifs pour les parutions de publicités dans le bulletin municipal	M. le Maire
Finances Délibération N° 2021_02_16	Budget communal : débat d'Orientations Budgétaires 2021 Etablissement du rapport d'Orientations Budgétaires	Mme Patricia ARNAUD, Conseillère Municipale Déléguée aux Finances
Annexes	Rapport d'orientations budgétaires	

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30. Il procède à l'appel des membres du Conseil Municipal, annonce les procurations et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire propose à M. Christophe JACOBS d'être secrétaire de séance. Ce dernier a accepté et Monsieur le Maire l'en a remercié.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette assemblée :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente du Vendredi 29 Janvier 2021.
- **Communication au Conseil Municipal :**
 - Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT du 29 Janvier 2021 au 18 Février 2021.
- **Communication – Bulletin Municipal :**
 - **Délibération n°2021/01/15** – Vote des tarifs pour les parutions de publicités dans le bulletin municipal.
- **Finances :**
 - **Délibération n°2021/01/16** – Budget communal : débat d'Orientations Budgétaires 2021
Etablissement du rapport d'Orientations Budgétaires

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE DU Vendredi 29 Janvier 2021 :

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance précédente.
Lors de cette séance, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du vendredi 29 janvier 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Communication au Conseil Municipal :

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT du 29 Janvier 2021 au 18 Février 2021 :

Le rapporteur : Monsieur Patrick BAUDIN, Maire.

Monsieur le Maire procède à la lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT du 29 Janvier 2021 au 18 Février 2021 :

DECISIONS DU MAIRE

Numéro	Objet	Nom entreprise	Montant € HT	Montant € TTC	Décision	Date	Année	Date de passage en conseil municipal
DC-2021-0028	CARTOUCHES ET BORDON DE CHAÎNE POUR (serv:ST) (validation : Acceptée)	CYNEX	237,45 €	290,74 €	Favorable	01/02/2021	2021	15/02/2021
DC-2021-0029	EQUIPEMENT MOTOR BOUTON (serv:ST) (validation : Acceptée)	FRIGIDA	244,75 €	305,94 €	Favorable	01/02/2021	2021	15/02/2021
DC-2021-0029	REPARATION DU FOUR FRANSTAL RESTAURANT SCOLAIRE (serv:ST) (validation : Acceptée)	FROID CUISINE 33	179,90 €	208,68 €	Favorable	01/02/2021	2021	15/02/2021
DC-2021-0030	EQUIPEMENTS POLICE MUNICIPALE CHAUSSURES ET BONNET (serv:ST) (validation : Acceptée)	GK PROFESSIONNEL	147,83 €	176,79 €	Favorable	01/02/2021	2021	15/02/2021
DC-2021-0031	FOURNITURES ADMINISTRATIVES MAIRIE (serv:ST) (validation : Acceptée)	SAS ABI NOUVELLE	280,65 €	396,78 €	Favorable	01/02/2021	2021	15/02/2021
DC-2021-0032	CADRE PORTAIL MAISON DE LA NATURE ET LOCAL TECHNIQUE PLAINE DES SPORTS (serv:ST) (validation : Acceptée)	SERI	642,93 €	771,52 €	Favorable	01/02/2021	2021	15/02/2021
DC-2021-0033	DEGRAISSANT PAPIER TOILETTE (serv:ST) (validation : Acceptée)	SOPECAL HYGIENE	192,46 €	230,95 €	Favorable	01/02/2021	2021	15/02/2021
DC-2021-0034	DEPOSE DE MAT ET CREATION DE BOITE DE JONCTION (serv:ST) (validation : Acceptée)	CITEOS	658,35 €	790,02 €	Favorable	01/02/2021	2021	15/02/2021
DC-2021-0035	GAZOLE VEHICULE PM (serv:ST) (validation : Acceptée)	KERYANN	43,84 €	52,61 €	Favorable	02/02/2021	2021	15/02/2021
DC-2021-0036	VISSERIE TABLE PIQUE NIQUE (serv:ST) (validation : Acceptée)	LABENNE ROUGIER GEDIMAT	119,25 €	143,10 €	Favorable	02/02/2021	2021	15/02/2021
DC-2021-0037	SOUCOUPPE DE POT DE FLEURS ACCUEIL (serv:ST) (validation : Acceptée)	VILLAVERDE	7,49 €	8,99 €	Favorable	04/02/2021	2021	15/02/2021
DC-2021-0038	BUSE BOUCHEE AU NIVEAU DE CHATEAU CITRAN TRAVERSEE DE ROUTE (serv:ST) (validation : Acceptée)	A.S.F. Assainissement	260,00 €	312,00 €	Favorable	05/02/2021	2021	15/02/2021
DC-2021-0039	REALISATION DOSSIER D'URBANISME (serv:ST) (validation : Acceptée)	METAPHORE	1.500,00 €	1.800,00 €	Favorable	05/02/2021	2021	15/02/2021
DC-2021-0040	60 PAQUETS DE 50 MASQUES CHIRURGICAUX (serv:ST) (validation : Acceptée)	PHARMACIE D'AVENSAN	250,00 €	300,00 €	Favorable	11/02/2021	2021	15/02/2021
DC-2021-0041	DISQUE DUR PORTABLE MATERNELLE (serv:ST) (validation : Acceptée)	MSC INFORMATIQUE	90,00 €	108,00 €	Favorable	11/02/2021	2021	15/02/2021
DC-2021-0042	REABONNEMENT LETTRE DU MAIRE (serv:ST) (validation : Acceptée)	SORMAN EDITIONS	782,57 €	799,00 €	Favorable	05/02/2021	2021	15/02/2021
DC-2021-0043	OUVRAGE "QUAND LE MEDEC AVAIT DES AILES" (serv:ST) (validation : Acceptée)	A. LEE NATHANIEL	35,00 €	35,00 €	Favorable	11/02/2021	2021	15/02/2021

M. le Maire indique que le devis concernant la maîtrise d'œuvre (Société AMO) pour la mise en sécurité de la Route de Margaux (pose des écluses) pour un montant de 1520€ a été annulé : cette maîtrise d'œuvre concernait la pose d'écluses provisoires et notre projet est désormais la pose d'écluses définitives.

Les membres du conseil Municipal prennent acte de cette communication.

M. le Maire poursuit l'ordre du jour et propose d'examiner le point suivant.

- Communication - Bulletin Municipal :

- **Délibération n°2021/01/15– Vote des tarifs pour les parutions de publicité dans le bulletin municipal : tarifs applicables à compter du 1^{er} Janvier 2021**

M. le Maire rappelle que :

- Vue la création par le Conseil Municipal de la Commune d'Avensan en 2004 d'une régie municipale pour les recettes de publicité dans le bulletin municipal ;

- Vu l'arrêté 2021_044 du 04 Février 2021 qui a mis fin à cette régie de recettes de publicité du bulletin municipal dont il est rendu compte ici ;

Il est proposé au Conseil Municipal, dans le cadre de la publicité réalisée avec les annonceurs pour les éditions des bulletins municipaux :

- de continuer à développer ce service en proposant des prestations qui feront l'objet d'une facture et de la délivrance d'un titre ;
- de proposer des coûts d'insertion publicitaire calculés en fonction des dimensions suivantes :

- 1 page entière **165 €**
- 1/2 page **100 €**
- 1/3 page **75 €**
- 1/4 page **60 €**
- 1/8 page **35 €**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que ces tarifs n'ont pas été augmentés suite à l'avis de la Commission Communication qui a proposé en outre d'offrir à tout annonceur, pour une première parution, une publicité aux dimensions d'1/8 page d'un montant de 35€ ou bien encore une réduction d'un montant de 35€ sur toute publicité de dimension différente pour cette première parution.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Communication,

Il est proposé au Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- d'adopter les tarifs et les dimensions des insertions publicitaires présentées ci-dessus pour la publicité du Bulletin Municipal ;
- d'accorder la gratuité de la première parution aux annonceurs pour une insertion de 1/8 page ou pour un montant de 35€ à valoir sur toute parution quelle que soit la dimension choisie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal de la Commune d'Avensan **décide** :

- **d'adopter les tarifs et les dimensions des insertions publicitaires présentées ci-dessus pour la publicité du Bulletin Municipal ;**
- **d'accorder la gratuité de la première parution aux annonceurs pour une insertion de 1/8 page ou pour un montant de 35€ à valoir sur toute parution quelle que soit la dimension choisie.**

M. le Maire remercie l'ensemble du Conseil et demande à Mme Patricia ARNAUD, Conseillère Municipale Déléguée aux Finances de présenter le Rapport d'Orientation Budgétaire.

- **Finances** :

- **Délibération n°2021/01/16 – Budget communal : Débat d'Orientations Budgétaires 2021**
Etablissement du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Mme Patricia ARNAUD remercie M. le Maire et indique au Conseil Municipal que les orientations budgétaires 2021 sont présentées, pour la première fois à Avensan (Commune de moins de 3500 habitants), conformément aux articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle précise qu'il s'agit là d'une volonté délibérée du Conseil Municipal dans un souci de rigueur et de transparence.

Mme Patricia ARNAUD informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 2312-1 du CGCT, dans les Communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu en Conseil Municipal sur les orientations générales du Budget à venir.

La teneur du Débat d'Orientations Budgétaires sera retranscrite dans une délibération de l'assemblée.

Les dispositions de la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 prévoient la réalisation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), adressé à chaque conseiller municipal, et la nécessité de procéder à un vote.

Mme Patricia ARNAUD expose que pour se conformer à la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

Elle donne lecture et commente à l'assemblée les éléments contenus dans le ROB annexé, avant de laisser le soin à M. le Maire d'engager le débat et de procéder au vote qui prendra acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Après avoir entendu la présentation de ce rapport et en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des membres présents et représentés de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires ainsi que du Rapport d'Orientations Budgétaires qui vient d'être présenté.

- **Questions Diverses :**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de plusieurs réunions importantes à venir :

- Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs le Mercredi 24 Mars prochain à 14h30.
- Réunion de la Commission de Contrôle des Opérations Electorales le Jeudi 22 Avril à 18h30

Il cède la parole à M. Patrick HOSTEIN, 1^{er} Adjoint, qui indique que la Fête de St Raphaël aura lieu cette année les 24 et 25 Juillet car le Trophée de France BMX se déroulera le 17 Juillet 2021 et il est important que le plus grand nombre puisse y assister.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Le Maire,



P. BAUDIN

